

[Traduction]

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, la Gendarmerie mènerait cette enquête de la façon dont elle s'y prend toujours. Elle appliquerait les divers techniques policières. La force policière n'a pas, lors d'une enquête ordinaire des faits, le pouvoir de convoquer des témoins et de les obliger à témoigner sous serment. Elle applique d'autres méthodes. Je répète que l'enquête est faite par la Gendarmerie.

**M. Stanfield:** En profondeur?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Oui, je crois que ce sera une enquête en profondeur. Certains aspects de cette affaire sont louches. Oui, des allégations sont faites, d'après les renseignements que j'ai reçus le 29 avril, qui me semblent mériter examen. Il faut chercher à savoir si les allégations sont fondées. Si oui, elles pourraient déboucher sur d'autres mesures. Elles conduiront peut-être à des poursuites au criminel; c'est possible. L'enquête n'exclut pas cette possibilité, si ces questions doivent être examinées. Il n'est pas impossible que la question exige l'enquête poussée que des députés réclament.

**M. Stanfield:** Et qui le décide?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Le gouvernement du jour décide de ces questions.

**M. Stanfield:** Elles sont encore secrètes.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Le chef de l'opposition (M. Stanfield) doit le savoir. Cela ne veut pas dire que mon collègue, le ministre de la Justice, n'est pas décidé à étudier les documents disponibles. Ce n'est cependant pas ce sur quoi on doit se fonder pour lancer une enquête complète. Nous n'avons pas dans notre pays de justice inquisitoriale. Nous n'avons pas la possibilité d'entreprendre de fouille, à moins qu'il y ait de solides raisons de le faire. C'est pourquoi on fait appel à la Gendarmerie, sur la foi des renseignements qu'elle a reçus. A mon sens, c'est afin d'établir, surtout dans les aspects touchant l'ensemble du secteur des relations industrielles, si l'une ou l'autre des allégations est assez bien fondée pour justifier d'autres mesures dans le sens qu'on a recommandé. J'ai déjà signalé que nos conclusions sont plus avancées en ce qui concerne les méthodes d'embauche.

● (1600)

[Français]

**M. Lambert (Bellechasse):** Je remercie le ministre de sa réponse. J'aurais maintenant une brève question à lui poser. Est-ce que la Gendarmerie royale du Canada a une période de temps déterminée pour procéder à l'enquête et déposer un rapport auprès du ministre de la Justice (M. Lang)?

[Traduction]

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, aucun délai n'a été fixé à la GRC pour enquêter sur cette affaire. J'espère seulement, à l'instar de la Chambre, qu'elle s'acquittera de sa tâche avec célérité.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit en tournant autour du pot, comme nous l'avons fait cet après-midi, que nous nous acquitterons de nos responsabilités à la Chambre. La déclaration faible, vacillante et doucereuse que le ministre a faite cet après-midi a fait naître dans nos esprits deux grands points d'interrogation. Tous deux le concernent, ainsi que l'attitude imbue d'es-

SIM

prit de parti qu'il a adoptée à la Chambre. Tous deux ont trait aux très graves allégations formulées relativement aux rapports étroits que le ministre et certains de ses collègues auraient entretenus avec ce syndicat.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Lorsque j'entends des paroles comme celles du député qui vient tout juste de reprendre son siège, je ne peux m'empêcher de frémir à la seule pensée qu'il pouvait occuper le poste de procureur général de l'Ontario. Ces allégations de rapports étroits et ces insinuations qui portent atteinte à mon intégrité sont absolument injustifiées. Si le député possédait l'instinct d'un parlementaire sérieux, au lieu de faire écho à ces propos dégoûtants, il saurait que la GRC a été invitée à effectuer une enquête sur ces allégations de rapports étroits et de pots de vin formulées par le docteur Shulman. Tous les hauts fonctionnaires du gouvernement, sans oublier les membres du Cabinet nommés, ont fait l'objet d'une enquête approfondie de la GRC. Celle-ci les a tous déclarés innocents. Ce champion de la démocratie parlementaire ne tient aucun compte de cette exonération, préférant reprendre à son compte des accusations sans fondement. Il devrait avoir honte d'agir ainsi.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Chose certaine, les nouvelles dispositions régissant nos délibérations ne prévoient pas d'autres discours ou exposés de l'opposition. Nous en sommes à une étape où l'on ne peut que poser des questions au ministre. Ce n'est pas le moment de présenter des instances. Si le député a des questions, je le prierais de les poser.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, elles ont toutes deux trait à la même chose, soit la question globale de ce rapport. Il s'agit d'un rapport avoué. Je vais poser mes deux questions. D'abord, la GRC n'a évidemment pas besoin de recevoir de directives ni de mandat du ministre pour faire enquête sur le SIM. Cela ne fait absolument pas de doute. S'il s'agit d'une enquête de la GRC, je demanderai simplement ceci au ministre. Pourquoi pas le ministère de la Justice? Pourquoi le ministère du Travail? C'est là ma principale question.

S'il s'agit d'une enquête policière, pourquoi n'a-t-on pas recours à une procédure normale? Le ministre vient de dire que ce n'est pas ce que l'on fera. Cette enquête sera-t-elle publique? Sera-t-elle judiciaire? Pourra-t-on assigner en justice? Les enquêteurs détiendront-ils les pouvoirs en vertu des dispositions sur l'outrage au tribunal? Tout cela se ramène au fait qu'il s'agira de fonctionnaires relevant du ministre. Je voudrais donc savoir tout d'abord pourquoi l'enquête n'a pas été confiée au ministère de la Justice. Pourquoi ne s'agit-il pas d'une enquête judiciaire? Pourquoi ne peut-on pas trouver un juge, un autre juge Cliche, qui puisse faire un travail convenable, au lieu de disculper?

Étant donné toutes ces circonstances et ces graves allégations, l'autre question importante à laquelle le ministre n'a pas répondu aujourd'hui est pourquoi ce retard à agir? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait depuis longtemps? Si le ministre n'aime pas ces imputations et ces allégations, la question se pose bien sûr encore. La meilleure façon dont on aurait pu régler la question en novembre dernier, quand elle s'est posée pour la première fois, aurait été d'instituer une commission d'enquête en bonne et due forme, et non une chose sans caractère et mielleuse neuf ou dix mois plus tard.